



# Assemblée générale

Distr. limitée  
10 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquante-sixième session

18 juin-12 juillet 2024

Point 3 de l'ordre du jour

### Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Fédération de Russie\* : amendement au projet de résolution A/HRC/56/L.19/Rev.1**

#### **56/... Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques**

1. Après le trente-troisième alinéa du préambule, insérer un nouvel alinéa *libellé comme suit* :

*Considérant* que les organisateurs et les leaders de rassemblements pacifiques, y compris de manifestations pacifiques, devraient coopérer pleinement avec les autorités afin de s'assurer que les participants aux rassemblements pacifiques respectent la loi ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui,

2. Après le paragraphe 10, insérer un nouveau paragraphe *libellé comme suit* :

10 bis. *Exhorte* les États à veiller à ce que les organisateurs et les leaders de rassemblements pacifiques, y compris de manifestations pacifiques, soient conscients de leurs devoirs et responsabilités particuliers en ce qui concerne le bon déroulement des rassemblements ;

---

\* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

